

l'humanité rouge



Organe central du Parti communiste marxiste-léniniste

Contre les immigrés, les jeunes, les handicapés, les personnes âgées...

Une grave attaque du gouvernement :

Pressurer les retraités

L'ASSEMBLÉE nationale a entrepris mardi après-midi l'examen d'un projet de loi gouvernemental qui prévoit l'institution d'une cotisation d'assurances-maladie à la charge des retraités. Dans la nuit de mardi 4 au mercredi 5 décembre, Barre a engagé la responsabilité du gouvernement.

2 400 000 anciens travailleurs se verraient ainsi soutirer 1 % sur la retraite de la Sécurité sociale et 2 % sur la retraite complémentaire alors que, pour la plupart d'entre eux, la retraite est déjà très maigre et permet tout juste de survivre pour certains.

C'est l'application concrète de ce que les capitalistes appellent accroître l'action du gouvernement en faveur des personnes âgées !

Le texte du projet de loi a été élaboré par Simone Veil, en tant que ministre de la Santé ! Il a été adopté par le Conseil des ministres, donc autant par les giscardiens que par le RPR qui ne peut ainsi tromper grand monde quand il veut faire oublier ses propres responsabilités dans les mesures antisociales prises par le pouvoir.

L'objectif est de faire une ponction de 130 milliards de centimes sur les retraites pour renflouer la Sécurité sociale.

Après l'augmentation des cotisations pour 20 millions de travailleurs au 1er janvier 1979, puis au 1er juillet 1979, et une autre prévue au 1er janvier 1980, ce qui signifiait une baisse réelle des salaires, c'est au tour des personnes âgées d'être pressurées. Encore une fois, ce ne sont pas les gros qui trinquent. Au contraire, ceux-là connaissent les ficelles et ont les appuis nécessaires pour qu'il ne soit pas porté atteinte à leur pactole.

Le patronat invoque « les coûts salariaux » pour rogner ici et là. Ce qu'il ne dit pas, c'est que ceux-ci, y compris les charges sociales, sont moins élevés en France que dans de nombreux autres pays. Selon un calcul établi par le Fonds monétaire international, ils étaient de 28,20 F en France au 1er trimestre 1978, de 39,90 F en Belgique, de 40,45 F aux Pays-Bas, de 41,60 F en Allemagne de l'Ouest.

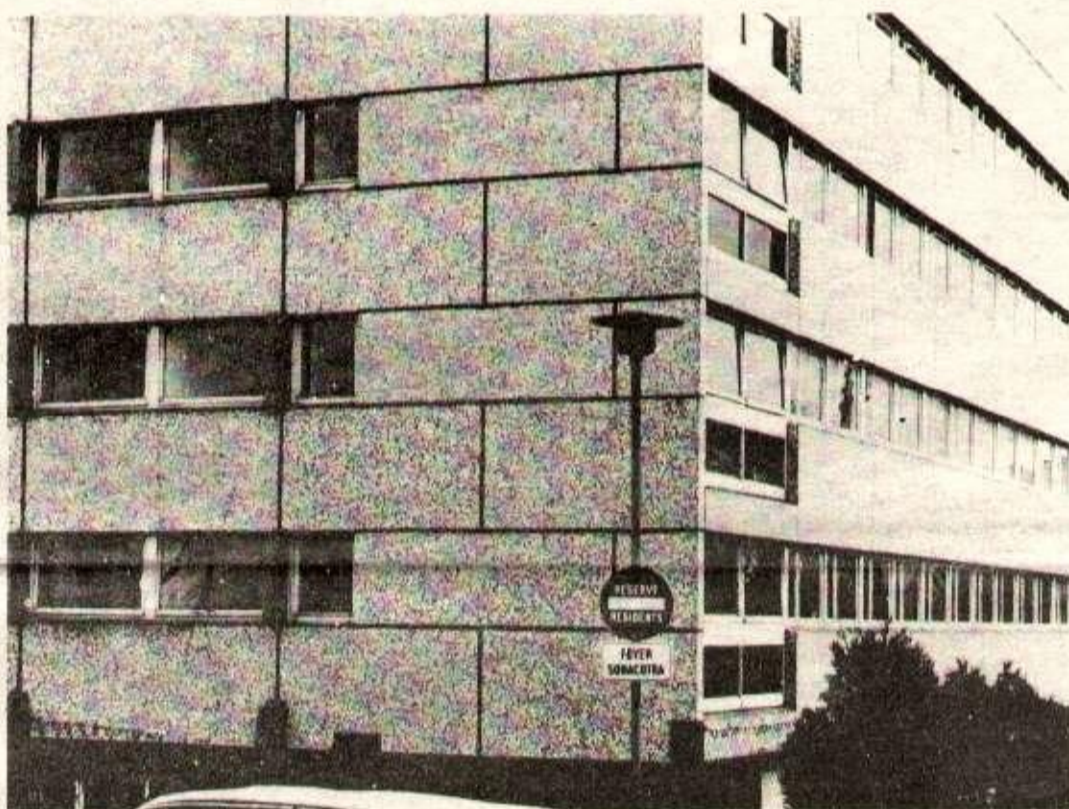
Assez d'alibis bidons, de faux-semblants, de « démocratie avancée », de « libéralisme » ! La réalité, c'est la dictature du grand capital sur les masses populaires. La nécessité, c'est de s'unir pour faire face, classe ouvrière en tête, à toutes les mesures antisociales.

C. L.

GUADELOUPE

Grève générale de 48h

La grève générale de quarante-huit heures, lundi et mardi, appelée par une douzaine d'organisations syndicales a, selon toute vraisemblance, été largement suivie. La raison de cette grève : « Lutter contre le démantèlement de l'industrie sucrière, la fermeture des usines, les licenciements, le chômage... », « Contre la politique économique et sociale du colonialisme français. »



Foyer Sonacotra-Argenteuil. Le projet Barre-d'Ornano, sorti de l'affrontement entre la Sonacotra et les résidents immigrés, est l'arme que veut se donner le pouvoir pour mieux soumettre au bon vouloir des marchands de sommeil de tous poils de vastes catégories de travailleurs.

Le projet de loi Barre-D'Ornano visant à réglementer à l'entier profit des gestionnaires le logement en foyer

Voir page 4

USINOR-DENAIN

Contre les tentatives de division et d'isolement, ils font face

LA semaine dernière, sur les ondes, dans la grande presse, de toutes parts, chacun spéculait sur les difficultés rencontrées par ceux de Denain pour relancer une action massive et unitaire. Le patron donnait le ton en lançant la formule de la « grève minoritaire » et de l'occupation votée par une minorité.

Lundi 3 décembre, au cours d'une conférence de presse, il devait récidiver en déclarant : « Le vote de l'occupation a été obtenu par quelques dizaines de mains levées dont la moitié par des étrangers. »

Qu'en est-il en réalité ? Il est vrai, nous l'avons déjà écrit, que la semaine dernière, première semaine d'occupation, celle-ci rassemblait quelques centaines de travailleurs bien que les assemblées générales convoquées par la CGT attireraient un plus grand nombre d'ouvriers.

des municipalités des environs.

FR 3 était sur les lieux, persuadée que ceux de Denain capituleraient et voteraient la fin du mouvement. Surprise : le meeting rassembla 2 500 travailleurs (entre 1 800 et 3 000 selon diverses sources, devait reconnaître le soir-même FR 3). Mais cela n'a pas empêché *Libération* et *Le Matin* dont aucun journaliste ne se trouvait sur les lieux, de parler dans leur édition du 4 décembre « d'un millier » de sidérurgistes ainsi que le firent la *Voix du Nord*, *Nord-Matin*. Le journal *Le Matin*, pour sa part, n'hésite pas à titrer : « Usinor-Denain : la CGT isolée ».

En tout cas, cette confirmation massive de la volonté de lutte des sidérurgistes n'a, certes, pas échappé au patron qui a lancé une deuxième manœuvre en vue de diviser les travailleurs : rétablissant d'un coup les services de bus, il appelait les ouvriers à reprendre le travail le mardi 4 décembre à 6 heures pour ceux du train à bandes, du service thermique, des ateliers de produits réfractaires et de réparation des

wagons, ainsi que pour les employés, et mercredi 5 décembre pour ceux des hauts-fourneaux, aciérie.

La CGT a riposté en mobilisant ses militants des cinq heures du matin, ce mardi 4 décembre diverses portes de

l'usine à Louches et Escaudain. Et quelques heures plus tard, le meeting organisé par la CGT aux portes de l'entreprise rassemblait près de 2 000 travailleurs.

Rémi DAINVILLE

CONTRE LA REPRESSION ANTISYNDICALE 6 000 dans les rues de Nantes

LUSIEURS milliers de travailleurs (6 000 environ) ont manifesté hier dans les rues de Nantes contre la répression qui frappe la classe ouvrière dans la région. Outre les inculpations de syndicalistes en application de la loi anti-casseurs après la « grève des mains coupées » à Guillouard, plusieurs militants (CGT principalement) de la SNIAS viennent d'être licenciés sous prétexte de séquestration de directeur.

Il s'agit là de mesures graves qui entrent bien dans le contexte d'offensive antipopulaire et antisociale du gouvernement et du patronat, d'atteintes aux droits des travailleurs, celui de grève en particulier.

Les travailleurs de cette région ont parfaitement raison. Cette première riposte des travailleurs de la région, telle qu'en témoigne cette manifestation, est donc tout à fait importante.

LE PORTUGAL AU LENDEMAIN DES LEGISLATIVES

Une situation incertaine

Bien qu'ayant la majorité absolue en nombre de sièges, la coalition de droite est très gênée aux entournures vu qu'elle est loin de la majorité en pourcentage des voix (45,2 %, contre 54,8 % à l'ensemble de la gauche qui conserve quand même 120 sièges sur 250). Voilà qui limite sa marge de manœuvre et ne crée pas un déséquilibre décisif, mais rend la situation incertaine.

Il est possible que les groupes économiques et sociaux qui avaient perdu leur position dominante après le 25 avril 1974, essaient de prendre leur revanche en faisant pression sur le nouveau gouvernement.

LA COALITION DE DROITE

Depuis cinq ans et demi qu'a été instaurée la démocratie bourgeoise, faisant suite à cinquante ans de fascisme, c'est la première fois que la droite reprend le pouvoir. Sa courte victoire (en pourcentage elle ne gagne qu'environ 2% par rapport à 1976), a probablement été facilitée par le vote - pour la première fois - d'environ un million de Portugais revenus des colonies.

UNE COMPOSITION HETEROGENE

Dans la situation de cri-

se économique, la dite « alliance démocratique » (AD) a su exploiter une certaine volonté de changement comme argument électoral. Elle a dit qu'elle était similaire à l'« Union du centre démocratique » de Suarez en Espagne, argument pour se démarquer du soutien compromettant que lui ont apporté des nostalgiques du fascisme. En fait la composition de l'AD est hétérogène. Le petit parti « Réformateurs » (dissident du PS), qui a quand même cinq députés, souhaiterait bien constituer un groupe parlementaire espérant pouvoir ainsi constituer une minorité de blocage.

Celui-ci ne sera pas désigné tout de suite. En attendant c'est Mme Pintasilgo, personnalité de gauche et Premier ministre sortant, qui assure l'intérim. Elle a évidemment un pouvoir très réduit.

Il y a eu depuis 5 ans et demi de nombreux retournements d'alliances, des nouveaux peuvent avoir lieu d'autant que la coalition de droite qui devrait gouverner est divisée sur différentes questions.

De plus, le Portugal prépare déjà de nouvelles élections : les municipales, le 16 décembre, dont l'importance est accrue à la suite des résultats des législatives.

Le PSD, dirigé par Sa Carneiro est plutôt assimilable au « Parti Travailleuse » britannique ou au SPD allemand. Toutefois la porte de « L'Internationale socialiste » lui est fermée, ce qui est d'ailleurs un des principaux arguments électoraux du PS de Mario Soares. C'est le plus grand parti de la coalition.

Quand au CDS, il comprend dans ses rangs d'anciens partisans du dictateur Salazar. Et il y a encore les monarchistes.

LES PIERRES D'ACHOPPEMENT

Les différents partis de cette coalition (en fait plus électorale que pour gouverner ensemble) est divisée sur plusieurs questions, telles : le choix d'un candidat à la présidence de la République, remettre en cause ou non les nationalisations. Plusieurs dirigeants de l'AD préconisent la tentative de rapprochement avec le Parti Socialiste (ce qui serait un moyen d'empêcher celui-ci de faire un pas en direction du PCP). En même temps dans l'AD, certains, tels les « réformateurs » souhaitent que les choses « n'ail-

lent pas trop loin à droite ».

Il y a des positions divergentes sur le respect ou non de la Constitution et le maintien des institutions actuelles. La Constitution en vigueur est issue du mouvement du 25 avril 1974 et elle comprend bien des aspects progressistes par rapport à celle existant dans les autres pays capitalistes. Or l'AD en tant que telle s'est prononcée contre cette constitution. Le Président de la République, le général Eanes, en ouvrant la campagne électorale, avait lancé un avertissement à l'AD pour que le débat politique ne touche pas aux institutions. La bagarre autour de cette question ne devrait pas avoir lieu avant les législatives de 1980, car c'est à ce moment que la Constitution devra être reconduite.

D'autre part, si elle veut remettre en cause la réforme agraire (dans l'Alentejo, au sud du pays) elle se heurtera surtout au PCP, qui demeure le premier parti dans la région et a même renforcé sa position : 57 % à Beja (contre 44 % en 1976), 48 % à Evora (contre 43 %).

Claude LEBRUN
(A suivre)

L'armée et l'église

L'armée, en tant que telle, qui avait joué un rôle très important au Portugal en 1974-1975, a plutôt été muette.

Quand à l'église, elle est traditionnellement très influente. Actuellement elle semble plutôt divisée et troublée. Si elle n'a pas pris une position officielle dans la campagne, elle n'est certainement pas restée inactive pour autant. Par exemple, certains éléments de la hiérarchie catholique, des évêques, n'ont pas hésité (surtout dans leurs bastions, au nord) à agiter « la peur du rouge » et ont souhaité le retour de la droite « bien pensante ».

IRAN: DIALOGUE AVEC LES ETUDIANTS QUI OCCUPENT L'AMBASSADE

Bani Sadr expose ses propositions pour résoudre la crise

Les résultats de la deuxième journée de vote du référendum sur la constitution semble indiquer que le taux d'abstention est nettement supérieur à ce qui était généralement attendu. Une bonne partie des minorités nationales : Baloutches, Azerbaïdjanais n'auraient pas voté, tandis que l'abstention était massive au Kurdistan où les négociations sur l'autonomie semblent piétiner alors que le cessez le feu expire le 14 décembre.

Critique à l'égard des insuffisances de la constitution qui mettent selon lui l'unité nationale « en dan-

ger », Bani Sadr a fait part de ses craintes d'un isolement de l'Iran sur la scène internationale.

S'adressant aux étudiants qui poursuivent l'occupation de l'ambassade américaine à Téhéran, Bani Sadr s'est prononcé pour la formation d'un « gouvernement d'union nationale qui s'appuierait sur un front très large de partis et de mouvements politiques sans exclusive », ce qui n'aurait pas sans une modification de la constitution, dont il critique entre autres aspects le caractère dominant de la religion chiite,

excluant par là les minorités sunnites et divisant ainsi les différents peuples d'Iran.

Aux étudiants qui lui faisaient remarquer : « Estimez-vous que les Américains respectent, eux, le droit international ? Ont-ils jamais cessé de violer les lois qu'ils ont instaurées eux-mêmes, et le plus souvent dans leur propre intérêt ? » Bani Sadr a répondu notamment : « Vous avez raison. Le comportement des Etats-Unis en Iran pendant plus d'un quart de siècle a été révoltant, mais

en bons musulmans, nous ne devons pas calquer notre attitude sur celle de Washington. Notre devoir est de faire éclater la vérité et non pas d'engager une épreuve de force (...) Je propose de poursuivre le combat sur d'autres terrains que le vôtre. Je propose que nous cessions de boycotter le peuple américain, l'opinion mondiale, le Conseil de sécurité. Nous comptons aux Nations Unies un nombre d'amis potentiels qui sont prêts à nous aider, à ouvrir le dossier du Shah, et celui du gouvernement américain.

o Pétrole : réunion des pays producteurs à Paris des pays consommateurs au Koweït

Les pays de l'OPAEP (Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole) se réunissent actuellement au Koweït afin de préparer le sommet de l'OPEP qui aura lieu à Caracas à la mi-décembre. A Paris l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) se réunit actuellement pour organiser son sommet du 10 décembre prochain. Les 20 pays membres de l'AIE (dont la France ne fait pas partie) ont décidé de limiter leurs importations pétrolières en fixant un taux par pays. Selon le président du Conseil de direction de l'AIE, l'objectif de réduction de la consommation fixé à 5 % en mars dernier, aurait été presque atteint, l'augmentation des importations servant à augmenter les stocks. De leurs côtés, les pays arabes producteurs de pétrole n'ont pu manquer d'aborder les propositions iraniennes d'une réduction de la production et du refus du dollar comme monnaie de paiement. Cette dernière proposition diffère des précédentes faites par certains pays de l'OPEP, de calculer le prix du pétrole sur un panier de monnaie, (dollar + deutch-mark + franc français, etc...) afin d'éviter les conséquences négatives pour les pays producteurs des fluctuations du dollar, ce qui n'excluait pas les paiements en dollars.

o Conférence sur le Zimbabwe : Londres menace de passer outre les exigences du Front patriotique

Le secrétaire au Foreign Office a annoncé lundi que la Grande-Bretagne pourrait appliquer son projet de règlement au Zimbabwe en se passant de l'accord du Front Patriotique. Ce qui laisse entendre que la nouvelle constitution serait appliquée, des élections organisées sans qu'il soit tenu compte des exigences du Front Patriotique sur le contrôle du scrutin et sur l'organisation de la période de transition. Le gouvernement britannique a déjà nommé le gouverneur britannique qui assurerait la passation de pouvoir au Zimbabwe : il s'agit de Lord Soames, président de la chambre des lords. Bluff ou menaces à prendre au sérieux ? Les déclarations de Carrington, sont accompagnées de l'assurance que « des portes restent ouvertes » à la négociation.

o Blocage des avoirs iraniens dans Eurodif

La France a-t-elle pris une décision politique en décidant de geler la participation que détient l'Iran dans l'usine européenne de production d'uranium enrichi Eurodif ? C'est une question qu'on peut se poser car cette décision est prise au moment où Carter tente d'associer les pays européens à des sanctions économiques contre l'Iran. Téhéran qui a renoncé au gigantesque programme nucléaire lancé par le Shah a également abandonné en toute logique sa participation (10 %) au projet européen de retraitement de l'uranium. Les négociations qui se poursuivaient sur le règlement du contentieux ont été brutalement interrompues par le gel des avoirs iraniens. Dans les milieux gouvernementaux on affirme n'être pour rien dans la décision, qui relèverait du secteur privé.

LE SENS DES ATTAQUES CONTRE SIHANOUK

L'agence de presse des fantômes pro-vietnamiens de Phnom-Penh s'en est prise avec violence, lundi, au ministre français des Affaires étrangères Jean François-Poncet, qu'elle accuse de « faire chorus avec les impérialistes et les expansionnistes » en s'étant « lancé, au Parlement français, dans une diatribe contre l'intervention et l'occupation vietnamiennes ». Puis, l'agence poursuit en condamnant l'accueil réservé au prince Sihanouk. Présentant celui-ci comme « la nouvelle marionnette vedette des expansionnistes de Pékin et de leurs alliés impérialistes », l'agence ajoute : « La ficelle, déjà grosse, est devenue trop voyante lorsque le ministre français s'est joint au tapage ». Tirant prétexte du fait que Sihanouk est bien accueilli par les représentants de l'impérialisme français, le régime installé à Phnom-Penh à la pointe des baïonnettes vietnamiennes, cherche à discréditer Sihanouk. Tâche importante dès lors que celui-ci réaffirme, nettement, comme il l'a fait depuis son arrivée en France, le 25 novembre, son hostilité à l'occupation vietnamienne et sa conviction de la nécessité d'une résistance armée contre l'occupant.

LES DIAM'S DE GISCARD

Le «Canard» récidive

Négligeant les objets en ébène, en ivoire et autres défenses d'éléphant, le Canard enchaîné a dressé la liste-non-exhaustive des diamants offerts à Giscard d'Estaing par Bokassa.

En 1970, à l'occasion d'un safari, Bokassa offre à Giscard un beau diamant dont on ignore le nombre de carats.

En 1972, toujours en visite privée à Bangui, Giscard reçoit une plaquette de diamants.

En avril 1973, encore une visite privée. Bokassa remet à Giscard une plaquette de 30 carats comportant notamment trois jolies pierres de trois carats environ chacune.

En septembre 1974, Giscard devenu président reçoit cette fois, plusieurs plaquettes.

Du 5 au 8 mars 1975, première visite en Afrique de Giscard comme président. Bokassa lui remet une plaquette de 20 carats qui comporte une très belle et très grosse pierre.



Fac similé d'une instruction de Bokassa datée du 11 juillet 1974, qui demande à un ministre d'Etat de veiller à la préparation des plaquettes de diamants destinées à Giscard et de lui rendre compte de cette mission.

Une matinée à Denain

Il est maintenant 8 heures du matin et le brouillard dense qui s'est levé dans la nuit enveloppe complètement l'usine. Des 5 h 30 du matin, des militants de la CGT se sont regroupés aux portes de l'usine où rentrent les gars du train à bandes et des ateliers des réfractaires du poste du matin.

Poignées de main, discussions. 200 travailleurs s'enfoncent dans la nuit: l'équipe du matin du train à bandes a fait demi-tour... La manœuvre de division du patron a échoué. Ailleurs des groupes se constituent. A 8 heures, il y a là plusieurs centaines de travailleurs regroupés devant la grille de la porte Cavo où la CGT a déployé une banderole et le long du mur de briques proclamant: « Non aux mutations! Non à la déportation des travailleurs! ».

On entre volontiers se réchauffer un peu dans la guérite d'entrée. Sur les vitres, des messages d'encouragement envoyés d'un peu partout. Un groupe se forme autour de Belmière Rodriguez de la CGT, en discussion avec des membres de la CGC et de la CFDT. « Pourquoi ne pas faire de vote à bulletins secrets sur l'occupation? » demande-t-on du côté des cadres. Un travailleur surenchérit:

« Un vote à bulletins secrets avec la carte de la société Usinor! ». Rodriguez rappelle l'occupation des services centraux à Trith en janvier: « On était 2 000 à occuper, on s'est retrouvé à 50 pour voter. Des travailleurs approuvent.

« L'important, c'est de faire quelque chose ». « A main levée, c'est pareil, on veut tous garder notre emploi ».

Et à la question « Qu'est-ce que vous proposez comme action? », ceux qui s'opposent à l'occupation ne savent que répondre... Un ouvrier lance: « La CGT n'a peut-être pas raison, mais les autres ont tort! ».

On le sent, un débat a lieu parmi les travailleurs. La lutte est entrée dans une phase critique.

CONTRE LA DIVISION ET L'ISOLEMENT

Lorsque le meeting commence, à 9 heures, le brouillard est toujours dense. Une délégation de travailleurs de la Lainière de Cambrai est applaudie par la foule. « Ce n'est pas dans six mois, c'est pas dans un an qu'il faut se battre, c'est aujourd'hui », déclarera Bernard Ethuin, le secrétaire de la section CGT, avant d'ajouter: « Face à notre volonté de lutte,

les autres syndicats seront bien obligés de revenir sur les rails de l'unité. Il y a ici des militants de FO, de la CGC et de la CFDT, je suis prêt à les rencontrer et à faire un grand débat public avec eux devant toute la presse. »

La CGT lance un appel aux travailleurs du train à bandes et aux cadres, techniciens et ingénieurs pour qu'ils rejoignent le mouvement. Il est 10 heures,

le meeting prend fin. Par un vote à main levée, la quasi-totalité des travailleurs présents (près de 2 000) décide de reconduire l'occupation jusqu'à l'assemblée générale du mercredi 5 décembre. La foule applaudit. Contre les manœuvres de division et les tentatives d'isolement, ceux de Denain font face avec courage.

Rémi DAINVILLE

La CFDT, la CGC et FO viennent d'envoyer une lettre à Etchegaray, PDG d'Usinor, dont voici le contenu.

« M. le président directeur général, les organisations signataires de la convention de protection sociale, inquiètes des hésitations formulées récemment sur une révision en baisse des effectifs maintenus en activité à Usinor-Denain au-delà de l'été 1980, ne comprendraient pas que ne soient pas retenus et appliqués les chiffres officiels ayant servi de base aux discussions de la convention de protection sociale du 24 juillet 1979.

« Ces organisations syndicales demandent et insistent pour que l'effectif de 1 325 emplois maintenus soient confirmés à bref délai; respectant en cela les engagements réciproques au moment de la signature.

« Sans compromettre la compétitivité du train à bandes, il existe à Denain des possibilités d'activité rentable qui permettent de garantir l'emploi de 1 325 personnes ».

Lors d'une conférence de presse tenue à Valenciennes, le mardi 4 décembre, en début d'après-midi, la CFDT a renouvelé son opposition à l'occupation de l'usine.



Sidérurgie: la lutte continue

SOMMET DE L'OUA SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

Une absence remarquée

La réunion du comité de l'Organisation de l'Unité Africaine, sur le Sahara Occidental s'est ouverte mardi à Monrovia en l'absence du Maroc. Aux côtés du «comité des sages» composé de six pays africains: Libéria, Côte d'Ivoire, Soudan, Mali, Nigéria et Tanzanie, participaient également à la réunion le Front Polisario, l'Algérie ainsi que la Mauritanie. Prétexte invoqué par le Maroc pour justifier sa défection: «La partialité que certains pays ont adoptée contre les intérêts du Maroc.» Selon les observateurs, les pays visés sont la Tanzanie qui

a reconnu la RASD et le Mali qui entretient des relations avec le Front Polisario. En réalité, ce que craint le Maroc par dessus tout, c'est de voir la résolution adoptée en juillet dernier par le «comité des sages» et consolidée par la dernière conférence des non-alignés et la 34^e session de l'ONU, déboucher sur des décisions plus contraignantes à l'encontre de l'occupation marocaine au Sahara Occidental. Les recommandations du «comité des sages» consistaient dans l'organisation d'un référendum sur l'auto-détermination sous le contrôle de l'ONU et sur l'applica-

tion d'un cessez-le-feu immédiat. Dans une interview accordée au magazine américain Times, Hassan II montre l'acharnement du Maroc à se maintenir au Sahara Occidental. Prétendant avoir son propre plan de paix, il se dit prêt à l'appliquer, une fois qu'il aura rétabli un rapport de force en sa faveur sur le terrain, ce qu'il estime possible pour 1980. Malgré ses prétentions le régime marocain devra bien admettre son isolement croissant au niveau international et ne pourra continuer d'ignorer les résolutions de l'ONU et de l'OUA.

ROUEN

Victoire aux chantiers navals de Normandie

Il y a quelques mois, Samba, comme tous les trois ou quatre ans depuis vingt ans qu'il est soudeur aux Chantiers de Normandie, quittait la France pour retourner passer quelque temps chez lui, au Sénégal. Oh, c'est pas marrant d'être soudeur dans la réparation navale, surtout quand il faut travailler dans les ballasts, accroupi les bras en l'air. En quinze jours, rien qu'aux Chantiers, trois soudeurs sont morts. Problème cardiaque, ont dit les médecins. Ce qu'ils n'ont pas dit, c'est que quand on est malade et qu'on s'arrête trop longtemps, on est vidé, aux Chantiers. Alors forcément, on reprend plus vite.

Il y a quelques jours, comme depuis vingt ans quand il rentre, Samba se présentait à l'embauche.

Mais cette fois pour s'entendre dire qu'on n'a plus besoin de lui. Il n'avait qu'à rester là. On n'embauche plus aux Chantiers. Il veut voir les syndicats. On l'empêche de rentrer dans l'usine.

Mais l'affaire finit par se savoir et, jeudi dernier, le jour de la journée inter-syndicale, les syndicats unis vont voir la direction: lundi matin, Samba viendra avec son bleu sous le bras et il travaillera. Refus de la direction.

Comme promis lundi matin, à 7 h 30, Samba est là. Mais la direction ne veut toujours rien savoir. C'est une question de principe: on n'embauche pas aux Chantiers.

Alors, atelier par atelier, les syndicats CGT et CFDT vont expliquer l'affaire. Et atelier par atelier,

les Chantiers s'arrêtent. Jusqu'au bureau d'étude qui abandonne ses planches. A 9 heures, la grève est largement majoritaire.

Mais la direction persiste dans son refus. L'après-midi, le standard est occupé.

Le soir, la direction fait savoir qu'elle veut voir Samba le lendemain matin à 7 h 30. Il y vient, accompagné des représentants des deux syndicats. Une demi-heure après, il est réintégré sur un autre poste, mais au même salaire.

La direction a cédé. Le mouvement unitaire et rapide sur un objectif précis a permis cette victoire. « Ce n'est pas la direction qui m'a reembauché, dira Samba, mais les syndicats et les travailleurs ».

Correspondant

Contre les immigrés, les jeunes, les handicapés, les personnes âgées ...

Une grave attaque du gouvernement :

Le projet de loi Barre-D'Ornano visant à réglementer à l'entier profit des gestionnaires, le logement en foyer

«ANTI constitutionnel, ne serait-ce pas son caractère raciste » : c'est ainsi qu'un membre des Juristes démocrates définissait le projet de la loi Barre d'Ornano lors de la conférence de presse organisée mardi 4 décembre par le GISTI (*). « Nocif, ségrégatif, anti-social », concluait le GISTI.

Ce projet Barre-d'Ornano le gouvernement l'avance sans tapage. La gravité justifie, justement, qu'il soit porté largement à la connaissance des travailleurs et dénoncé aux yeux de tous. Sorti de l'affrontement entre la Sonacotra et les résidents immigrés, ce projet est l'arme que veut se donner le pouvoir pour mieux soumettre au bon vouloir des marchands de sommeil de tous ordres — y

compris ceux à caractère social — de vastes catégories de travailleurs, actifs ou retraités, immigrés ou non, jeunes et vieux, quant à leurs conditions et à leur droit au logement. Cette loi ségrégationniste et antisociale serait une brèche ouverte au profit de tous les gestionnaires et propriétaires immobiliers contre les droits déjà minces des familles populaires.

Oui, en effet, un projet scandaleux et dangereux, contre lequel il importe de mobiliser et d'unir largement français et immigrés, jeunes et vieux, un projet scélérat qu'il faut empêcher !

(* GISTI : Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés. (46, rue de Montreuil 75011 Paris).

Gilles CARPENTIER



Un projet scandaleux et dangereux : le droit pour les marchands de sommeil de tous ordres d'agir à leur guise...

Article premier

« Un logement-foyer est un établissement à caractère social qui assure le logement dans un ou des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs et des locaux communs meublés ainsi que, le cas échéant, diverses prestations annexes telles que blanchissage, service de soins ou services socio-éducatifs.

Les logements-foyers accueillent à titre principal des catégories particulières de population telles que : les jeunes travailleurs, les travailleurs migrants, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Pour l'application de la présente loi, les maisons de retraite sont considérées comme des logements-foyers.

Cet article définit le champ d'application de la loi : on remarque le vague de cette définition qui ouvre toute possibilité d'extension.

art. 4

« La redevance est définie de telle manière qu'elle couvre les frais prévisionnels correspondant aux charges et aux prestations telles que définies par le contrat, ainsi que l'amortissement des locaux et des équipements, les charges financières, le report des résultats des exercices antérieurs, les dépenses d'entretien technique et d'administration déduction faite, le cas échéant, d'aides financières publiques accordées aux organisations gestionnaires.

Ses modalités de fixation sont définies par décret. Dans le cadre de cette réglementation, le gestionnaire fixe le montant de la redevance, en tenant compte des services et interventions spécifiques à certaines populations.

Un décret précisera les conditions d'application de ces dispositions aux établissements à prix de journée.

L'ordonnance No 45-1483 du 30 juin 1945 sur les prix n'est pas applicable à la détermination du montant de la redevance.

Le loyer établi sur des frais prévisionnels, peut inclure des déficits antérieurs et il est de toute façon fixé par le gestionnaire selon des modalités fixées par décret. Il échappe en plus à la loi sur les prix... tout bonnement !

Art. 9. (extraits)

« Le résident ne peut pas faire obstacle aux travaux que le gestionnaire se propose d'entreprendre et qui ont pour objet de maintenir en état ou d'améliorer les lieux ou les services fournis par l'établissement à ses occupants. (...)

Dès l'achèvement des travaux, le gestionnaire doit, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par acte extrajudiciaire, mettre les résidents en demeure de lui faire connaître dans le délai d'un mois et dans la même forme, s'ils entendent user de ce droit. La notification doit mentionner, à peine de nullité, la forme et le délai de la réponse, ainsi que le nouveau montant de la redevance.

Durant les travaux, le gestionnaire peut ne pas reloger les résidents, et après, il peut modifier le loyer : expulsion des foyers légalisée et rupture de contrat au gré du gestionnaire !

Art. 10. (extraits)

« Il peut également le résilier au terme d'une inoccupation supérieure à quatre mois consécutifs lorsque celle-ci n'est pas justifiée par des raisons professionnelles, familiales ou médicales graves.

Cependant, à l'issue du délai de quatre mois, et bien que l'inoccupation soit justifiée, le gestionnaire peut résilier le contrat dans le cas où il est constaté que les conditions locales de

logement sont particulièrement difficiles. Le résident concerné bénéficie dans ce cas d'un droit à réintégration prioritaire.

Le contrat peut également être résilié en cas de

fermeture totale ou partielle du logement-foyer pour causes économiques.

Autres possibilités pour le gestionnaire de rompre le contrat. La dernière est particulièrement grave.

Voici des extraits du document d'analyse fourni aux participants à la conférence de presse du GISTI ce mardi 4 décembre. Parmi les nombreux participants, la Ligue française de l'enseignement, l'URP-CFDT, l'Amicale des Algériens, des représentants du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, la CSCV, la Fédération nationale des associations de retraités, le Comité de coordination, Témoignage chrétien, un membre de l'Association des Juristes démocrates, etc.

D'OU vient ce texte ? Il résulte directement des conflits qui se sont multipliés entre les travailleurs immigrés et les organismes gestionnaires de foyers, et qui ont mis particulièrement en cause la Sonacotra. La grève des loyers de la Sonacotra, qui a commencé il y a quatre ans et qui a touché plus d'une centaine de foyers et quelque 30 000 travailleurs immigrés a conduit le secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés à étudier et proposer ce texte au gouvernement. Que M. d'Ornano soit aujourd'hui chargé de le défendre lui donne une coloration supplémentaire, mais ne saurait masquer son origine.

Les logements meublés peuvent disposer, et disposent fréquemment, de locaux collectifs. Le gestion-

naire des hôtels meublés offre souvent des prestations complémentaires qu'il fait payer à leur prix (ménage, blanchissage) ; le projet, quant à lui, ne rend du reste même pas obligatoire la fourniture de telles prestations. On voit donc mal sur ce seul terrain la spécificité des logements-foyers. En fait, cette spécificité est historique et elle résulte d'une politique. (...)

Que l'on ait voulu inventer de toutes pièces une nouvelle forme de contrat dénote donc une autre inspiration, celle qui, à la base même du texte, le rend ségrégatif.

On n'insistera pas longtemps sur ce point très évident : le contrat de résidence s'applique à des catégories particulières de population, résidant dans des éta-

blissements. Il ne s'agit pas ici de protéger, comme on aurait pu le faire par un type de contrat applicable partout, le logement des immigrés, des handicapés, des personnes âgées, des jeunes travailleurs, notamment, mais d'organiser des établissements qui les hébergent. Et cet objectif est tellement recherché que les dispositions du texte sont d'ordre public ! Il y a donc des « catégories particulières de population », d'ailleurs définies de manière non limitative, qui ne peuvent se loger dans les établissements qui auraient vocation à les accueillir qu'en rentrant dans un régime dans lequel toute liberté de négociation disparaît. Si encore un tel régime était protecteur...

Mais la ségrégation devient la pire des oppressions quand la loi est antisociale. Il est clair en effet que ce projet est très favorable aux gestionnaires de foyers : plus de contrainte sur les prix, droit de fixer a priori et de manière quasi réglementaire des conditions d'accès, droit légalisé d'entrer dans les chambres, possibilité de joindre le travail et le logement, droit d'expulsion pour de multiples raisons et d'abord pour des « causes économiques » non précisées ni contrôlées. Que devient, dans ces conditions, le caractère social de l'établissement ? La Sonacotra pouvait-elle rêver d'un meilleur texte ? et, au-delà, les gestionnaires de foyers, ou de maisons de retraite, quels qu'ils soient ?

LA PORTEE

Il est préoccupant, à ce stade, de constater comment un texte de circonstance a pris une portée générale et extensible.

Elaboré à propos du conflit Sonacotra, le texte devait pouvoir lui être appliqué d'urgence : le délai d'application est particulièrement bref (deux mois, cf. article 13) pour les foyers d'immigrés, voilà qui est clair.

Mais qui ne perçoit en lisant ce texte que le gouvernement, secoué par la grève des loyers, a voulu, dès à présent et préventivement, se doter et doter les gestionnaires d'une arme puissante ? Qui ne penserait aux luttes des foyers de jeunes travailleurs si jamais elles prenaient l'ampleur de celles de la Sonacotra ? Et qui des étudiants ? Et qui jugerait que les personnes âgées ou les handicapés se satisferont toujours du statut d'assistés qu'on leur fait trop souvent et ne revendiqueront pas, dans leurs établissements, les droits qu'on leur refuse ? Des exemples existent déjà. (...)

Le projet du gouvernement est, à l'analyse, un projet scandaleux et dangereux. On ne peut l'interpréter que comme une limite de plus aux libertés, Nocif, ségrégatif, anti-social, il devrait mobiliser l'attention de tous ceux qui prétendent défendre l'idée d'un droit au logement pour tous, contre le libre-arbitre des propriétaires et des gestionnaires.

Rééducation nationale (2)

Calomnie et délation font force de loi. Le personnel de l'Éducation nationale n'est pas épargné par la répression. S'achemine-t-on vers une systématisation d'interdictions professionnelles pour délit d'opinion ?

Si Christiane et Jean-Luc risquent de ne jamais franchir les portes sacrées des ministères (voir notre édition d'hier), Jean-Luc Lelong, lui, en est sorti et par la petite porte.

Jean-Luc est enseignant, maître-auxiliaire depuis cinq ans. En juillet 1979, il reçoit un retrait de délégation, dénomination de suspension de fonction pour les maîtres-auxiliaires.

QUE lui est-il reproché ? D'être le « protecteur » de trois de ses collègues féminines. On note au passage l'ambiguïté du terme de « protecteur », qui s'étire de l'image paternalisante du père à celle de souteneur.

— De consommer de la bière dans son bureau, bière qui est vendue dans l'établissement même.

— De faire brûler des bâtons d'encens dans son bureau.

— D'avoir participé à l'animation d'une fête du foyer socio-éducatif du lycée.

Une lettre anonyme du 5 mars 1979 vise M. Lallickli, directeur d'un collège où Jean-Luc ne travaille pas, par ailleurs Jean-Luc et M. Lallickli ont eu un jour une altercation.

Jean-Luc a séjourné en maison de repos de la MGEN (Mutuelle générale de l'Éducation nationale), complaisamment on insinue qu'il a séjourné en hôpital psychiatrique.

Jean-Luc a soutenu Papiński contre la répression dont ce PEGC (Professeur d'enseignement général dans les CES) a été l'objet à la suite d'une inspection. Et surtout, Jean-Luc est connu pour son engagement anti-nucléaire et antimilitariste.

Enfin, une lettre a été signée par M. et Mme Lallickli dénonçant Jean-Luc comme un individu dangereux. Voici l'énumération complète des crimes de Jean-Luc: Une telle accumulation de vices ne pouvait pas rester impunie ; c'est pourquoi dès le 3 juillet 1979, sa délégation* lui est retirée, bien qu'au 30 avril 1979, sa note pédagogique et administrative ait été augmentée.

Il s'agit ni plus ni moins de la violation de l'article 13 de la loi du 8 mai 1949 : « L'appartenance ou la non appartenance à une confession ou une idéologie ne doivent entraîner pour qui-conque aucun préjudice. »

A cette violation de la loi, on ajoutera l'oreille attentive du rectorat pour toute doléance d'un chef d'établissement sur un enseignant qui ne professe même pas dans son établissement.

Nathalie VILLOTIERS

(*) Le retrait de délégation pour un maître-auxiliaire signifie sa suspension dans l'Éducation nationale.

Avec le Parti



Sur Staline, le dogmatisme et le socialisme



A PRES le 20e congrès du PCUS, la lutte engagée par les partis communistes chinois et albanais contre le révisionnisme moderne eut pour autre versant de laisser en suspens, à des degrés divers, le nécessaire approfondissement de la critique des erreurs dogmatiques de la période antérieure, période où Staline jouait un rôle prépondérant dans le Mouvement communiste international. Les Chinois écrivaient dans « Encore une fois à propos de l'expérience historique de la dictature du prolétariat » :

« Une des graves erreurs de Staline fut l'extension du dogmatisme. Parallèlement à la critique des erreurs de Staline, les partis communistes de tous les pays ont engagé la lutte pour triompher du dogmatisme dans leurs rangs. Cette lutte est absolument indispensable. »

La nécessaire bataille contre le révisionnisme moderne laissa en attente ce problème. Davantage, le dogmatisme vint interférer dans la lutte contre le révisionnisme. Les graves erreurs commises durant la Révolution culturelle, l'évolution du PTA, nos propres erreurs (le 2e congrès et la ligne sectaire vis-à-vis des militants du PCF...) témoignent de la vitalité du dogmatisme dans le MCI durant la dernière décennie.

Nous avons, me semble-t-il, sous-estimé jusqu'à cette dernière période, cette influence ; nous n'avons pas encore pris suffisamment en compte, au plan idéologique et théorique, la critique de Staline. Nous avons reproduit — c'était lié à la situation du MCI, mais aussi à notre propre histoire, à notre base sociale — des erreurs d'ordre dogmatique.

Nous assistons aujourd'hui à l'aube d'un jour nouveau dans l'histoire du MCI — cela est lié à la fin victorieuse de la Révolution culturelle, au mûrissement et à l'éclatement des contradictions avec le PTA. Nous n'assistons pas à une « crise du marxisme » mais au contraire à la possibilité d'une pleine réappropriation de celui-ci, dans la critique rendue à nouveau possible, du dogmatisme. Notre Parti, héritier du vieux Parti, peut aujourd'hui mieux qu'hier aborder le bilan critique du communisme en France. Il le peut car si hier encore nous ne nous séparions pas nettement de Staline, aujourd'hui, sans bouleverser notre jugement global, nous pouvons indiquer nettement les points de démarcation.

En 1974, dans un article de *Prolétariat*, Henri Jour écrivait :

« "Matérialisme dialectique et matérialisme historique" de Staline est une œuvre remarquable, pleinement conforme à la pensée de Marx, Engels et Lénine... »

Et qu'on ne cherche pas à opposer la pensée-maoïsetoung à cette œuvre de Staline ! »

Dans une note, H. Jour écrivait aussi :

« Certains, et c'était le cas des dirigeants de l'UJCM, vont jusqu'à opposer sur cette question le Parti du travail d'Albanie au Parti communiste chinois. Il s'agit là d'une absurdité réactionnaire propagée par la bourgeoisie. »

Par rapport à ces différentes appréciations d'Henri Jour (qui étaient celles du Parti !), nous pouvons maintenant citer les critiques de Mao (parues dans le tome 5 des œuvres choisies) à l'égard du texte de Staline « Matérialisme dialectique et matérialisme historique ». Ces critiques sont contenues dans les pages 397, 398,

399 et 400 des « Discours prononcés à la conférence des secrétaires ». Mao écrivait :

« Il y a pas mal de métaphysique chez Staline et il a appris à beaucoup de gens à la pratiquer... »

« Staline ne voyait pas la liaison entre la lutte des contraires et leur unité. Certains Soviétiques ont une méthode de pensée métaphysique, leur pensée est tellement sclérosée qu'ils ne reconnaissent pas l'unité des contraires ; pour eux, ou c'est comme ceci ou c'est comme cela. Par conséquent, ils ne manquent pas de commettre des erreurs d'ordre politique. »

Sur la question de l'identité et de l'unité des contraires, Staline opéra des déformations dans les thèses idéologiques du marxisme. Ce fut au plan de l'idéologie la base des erreurs d'ordre politique, commises par Staline et le PCUS.

Une pensée métaphysique, qui est unilatérale, non-dialectique, est une pensée réductrice, une pensée qui peut conduire, en fermant les questions, à une logique de terreur. La conception de Staline eut de graves conséquences ; c'est cette conception qui conduisit aux « crimes ». Cette conception métaphysique conduisit le PCUS aux antipodes des 3 principes définis par Mao (sur la base d'une conception dialectique) et qui participent de la conduite du processus de l'édification du socialisme :

- Guérir la maladie pour sauver l'homme ;
- Faire jouer tous les facteurs positifs ;
- Que cent fleurs s'épanouissent, que cent écoles rivalisent !

La version de Staline du matérialisme dialectique donne lieu à la théorie absurde des « deux sciences », théorie qui fut à l'origine d'une idéologie de chantage, d'intimidation et de répression vis-à-vis des intellectuels et des scientifiques. La politique de la « science prolétarienne contre la science bourgeoise » est diamétralement opposée à la politique des cent fleurs et des cent écoles ; cette politique confond la lutte entre le juste et le faux, qui ne peut se développer au mieux que dans un débat ouvert, avec la lutte entre la révolution et la contre-révolution.

Cette conception métaphysique chez Staline, permettant l'élargissement outrancier de la répression des contre-révolutionnaires, permit aussi que ce dernier ait une appréciation subjectiviste de lui-même et abandonne progressivement le principe de la direction collective et de la ligne de masse.

Nous pouvons penser que cette version de Staline qui fut largement répandue — n'oublions pas que « Matérialisme dialectique et matérialisme historique » constitue le point 2 du chapitre 4 de l'« Histoire du Parti communiste (bolchévique) de l'URSS » — fonda les méthodes de pensée du PCF, fonda toutes sortes de jugements dogmatiques. En cherchant à se séparer du dogmatisme, le PCF est tombé dans le révisionnisme moderne ; sans tomber nous-mêmes dans l'opportunisme de droite ou dans le révisionnisme, en maintenant la stratégie de la révolution prolétarienne, nous avons, je crois, des efforts importants à mener pour libérer plus encore notre pensée, pour dégager plus encore l'édification du Parti du dogmatisme, du sectarisme et du gauchisme. Nous avons déjà entrepris concrètement ce travail, j'espère qu'il sera poursuivi avec sérieux et audace dans la préparation du 4e congrès.

Bordeaux, le 18 novembre 1979

Au sujet des propositions industrielles

Je ne suis pas d'accord avec la façon dont vous attaquez les fédérations syndicales qui font des propositions industrielles. Vous en faites une question de principe et même la ligne principale de démarcation entre nous et la CGT actuellement.

Dans la téléphonie, la CGT a un document d'analyse avec des revendications sociales et des revendications industrielles. Les revendications industrielles, par exemple le nombre de lignes téléphoniques à installer par an en France ou la diversification des productions au niveau des usines de fabrication, ne sont pas formulées pour arrondir les profits des patrons mais pour qu'il y ait du travail pour tous dans la téléphonie.

Plutôt que de se battre contre le principe, je pense qu'il faut plutôt se battre contre le contenu de certaines propositions industrielles, notamment celles concernant l'exportation vers les pays du tiers monde, qui n'est jamais restituée dans le cadre de l'impérialisme.

En adoptant l'attitude de principe que vous défendez, pour faire de l'agitation et du travail syndical, ça se résume en un seul mot d'ordre : « Pas de licenciements dans la téléphonie ». Et pour être sûr de ne pas faire du réformisme, c'est pratiquement le seul mot d'ordre qu'on pourrait avancer, avec, bien entendu, le mot d'ordre politique : « C'est le capitalisme qui est responsable de cette situation et seul le socialisme apportera le plein emploi ».

Où, mais en attendant le socialisme ???

Je pense qu'une telle attitude pure et dure actuellement où la perspective du socialisme est éloignée aux yeux des travailleurs aboutit plus à les décourager qu'à les mobiliser contre le capitalisme et pour le socialisme. Et ça laisse beau jeu à l'intox patronale et les médias comme quoi c'est la fatalité, le progrès, la modernisation qu'il faut accuser et que les suppressions d'emplois sont inévitables car petit à petit la machine remplacera l'homme dans presque tous les secteurs d'activité.

Par ailleurs, je ne comprends pas pourquoi on a une telle attitude de principe contre les revendications industrielles et qu'on parle par ailleurs dans le Parti de la nécessité d'un programme immédiat.

Un camarade délégué CGT à l'usine Ericsson-Brest.

ACADEMIE DE LILLE

Le Recteur de l'Académie de LILLE,

M. LALICKLI Jean-Luc
Rue Bazin Clément
59127 VIMONVILLE

LILLE, le 16 Juin 1979

J'ai été saisi d'un rapport de M. l'Inspecteur de l'Académie de Lille au rétablissement à votre sujet de votre engagement et particulièrement aux incidents qui vous ont survenus au Collège de Calonne-Ricourt en mars 1979.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que conformément aux éléments contenus dans ce rapport, j'ai décidé de ne pas renouveler votre délégation à la rentrée scolaire prochaine.

Je vous prie de bien vouloir m'en adresser la demande sous le présent timbre dans les meilleurs délais.

Pour le Recteur et par délégation:
Le Secrétaire Général de l'Académie,
J.-M. BARRI

Le Jazz : la musique d'un peuple

Comme en témoigne la série télévisée « La mémoire du peuple noir », la musique peut traduire la révolte des opprimés. Nous avons reçu à ce sujet un article d'un lecteur de Valence. Nous ne partageons pas son point de vue sur le rock, qu'il assimile un peu rapidement au disco, et qui a traduit la révolte de millions de jeunes, même si comme toutes les formes artistiques il a été récupéré par la suite par le show business qui règne en maître. Néanmoins, l'orientation de son article, qui montre bien les liens entre la musique et la culture et les aspirations des peuples du tiers monde est très intéressante.

SORTI du blues, le jazz, l'expression culturelle de la révolte des Noirs américains, déportés, exilés, esclaves pour le plus grand profit du capitalisme triomphant. Pour beaucoup, le jazz est une musique compliquée, réservée à une élite.

C'est vrai, la bourgeoisie a deux tactiques : ou celle d'abreuver son propre peuple et les peuples qu'elle colonise politiquement ou économiquement, d'une culture abêtissante et qui sert ses propres fins, (en ce moment on voit ce que représente le disco, comme dans les années cinquante ce que représentait le rock, des Elvis Presley, Jerry Lee Lewis, etc.) ou alors elle confine, elle confisque dans les mains d'une certaine élite intellectuelle, la culture de ces minorités exploitées, la culture des peuples qu'elle opprime.

C'est pourquoi du jazz, elle préfère faire la pâture de l'intelligentsia. On ne peut pourtant étouffer ni un peuple ni sa culture. Souvenons-nous : en 1970, le concert de Free

Jazz, meeting au profit des Black Panthers à la Mutualité, à Paris, la mutu pleine à craquer comme aux plus beaux jours de Mai 68. Quand Franck Wright qui crachait toutes les tripes de sa révolte presque à en crever dans son saxo ténor, ramassait des chaînes d'acier qui symbolisaient l'esclavage, l'oppression, qui les agitait avant de les jeter violemment à terre, accompagné de musiciens aux noms évocateurs : Earl Freeman, Red Draper. Quand Archie Shep levait le poing et jouait son hommage à Malcolm X, alors on avait par milliers la rage révolutionnaire qui montait du fond de nos cœurs. Souvenons-nous aussi de l'agitation fébrile qui régnait chaque vendredi soir dans les Halles désaffectées.

Les charges des CRS à l'entrée d'un concert du Sun Ra.

C'était hier.

Aujourd'hui, le jazz progresse et toujours plus. Les musiciens de jazz prennent conscience que leur musique d'opprimé rejoint celle de tous les peuples opprimés du tiers monde. Aussi de



nombreux musiciens de tous les pays se lient les uns aux autres, confrontent leurs expériences musicales, leur culture.

On voit ainsi la musique de jazz se mélanger à la musique ethnique, d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Asie, l'internationale de la musique.

Pour mieux situer les choses, il vaut mieux bien sûr les entendre par soi-même, s'ôter tout préjugé, se faire une oreille neuve.

Parmi le jazz qui tire ses racines profondes encore du jazz classique, mais qui exprime ouvertement son intention politique, on peut citer l'exemple d'Archie Shep avec ses enregistrements : Fire music (poème pour Malcolm), Attica blues, Force (Sweet Mao), etc.

On peut autrement citer la musique de Don Cherry qui s'oriente de plus en plus vers la musique ethnique

avec notamment un disque qui s'appelle Codona, enregistré avec Collin Walcott, spécialiste des tablas (instruments de percussion des Indes et cythare) et Nana Vasconcelos, musicien brésilien. Un disque vraiment à entendre (ECM).

On peut citer également Egberto Gismonti, parti deux ans dans une tribu d'Amazonie, vivre avec les Indiens, pratiquer leur musique, apprendre d'eux (Sol do meio, dança das cabeças), John Mac Laughlin, plus connu et ses trois disques appelés Shakti, enregistrés avec des musiciens des Indes. La liste serait longue et s'agrandit de jour en jour.

Nous aussi, nous avons la responsabilité de participer à faire progresser, découvrir, connaître la richesse de la recherche culturelle, nous avons la responsabilité de la faire sortir du ghetto où la bourgeoisie cherche à la maintenir.

PROLÉTARIAT

EST PARU
PASSEZ VOS COMMANDES,
ABONNEZ-VOUS !

Abonnement 1 an 52 F
Abonnement de soutien 80 F
Abonnement 1 an + 4 numéros précédents... 70 F

Chèque bancaire à l'ordre de
PROLÉTARIAT

Chèques postaux à l'ordre de
PROLÉTARIAT CCP 2130 89 H Marseille

Bulletin à envoyer à PROLETARIAT BP 320
13213 Marseille Cédex 1

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire m'abonner à partir du N°

Je souscris à l'offre spéciale 1 abonnement + 4 numéros précédents (*).

Je verse la somme de

NOM

ADRESSE (écrire en capitale)

CODE POSTAL

VILLE

*) Rayer la mention inutile.

Nouvelles

LE FUGITIF (4)

« La grande insurrection »

Par Rémi Dainville



LORSQUE Ronus Goler eut fini de parler, un gémissement profond s'éleva de la foule devenant un cri sourd de bête prête au combat. Des hommes l'embrassèrent, d'autres le serrèrent dans leurs bras, partout l'immense pièce résonnait de cris, de hurlements. Ronus Goler soudain se sentit vide, il avait l'impression d'avoir vomi et c'est la tête bourdonnante, la langue sèche et les yeux brillants qu'il tra-

versa le vaste dortoir. Cette nuit-là, Ronus Goler fit un rêve étrange. Il traversait sur une barque un lac couvert de nénuphars et la barque paraissait flotter dans l'air. En abordant la rive, il vit une frêle jeune fille vêtue de voiles qui lui désignait un jardin inondé de fleurs. Les fleurs soudain se mirent à pousser à une allure vertigineuse, leurs longues tiges se dressant au-dessus des frondaisons. Un vieillard surgit et déclara qu'il lui

fallait couper ces tiges qui poussaient trop vite afin de satisfaire à sa tâche de jardinier. L'une des tiges se transforma en chemin dès qu'elle eut touché le sol et Ronus Goler aperçut au bout de ce chemin une longue table où des gens mangeaient et buvaient bruyamment comme s'il s'était agi d'un banquet pour célébrer une fête ou un mariage. Sous le vent de cet après-midi de printemps, un violon faisait vibrer l'air.

La grande Insurrection eut lieu au mois d'avril de l'année 3211. Le mouvement partit des hauts-fourneaux où Ronus Goler occupait alors un emploi de maçon de poche. Le signal se répandit comme une traînée de poudre et, les uns après les autres, les secteurs débrayaient. Les ouvriers par milliers firent jaillir, des cachettes les plus incroyables, des armes de toutes natures qu'ils avaient fabriquées durant leurs heures de travail au péril de leurs vies.

Les hauts-fourneaux, repartis en quatorze divisions, prirent d'assaut l'aile ouest des bâtiments des gardes non sans avoir auparavant percé à l'explosif une énorme brèche dans le dispositif de protection des hauts-fourneaux surnommé « l'enceinte noire ». Les aciéristes, divisés en vingt divisions de quarante mille hommes chacune, lancèrent l'attaque sur les postes de garde Sud et Est où vivaient en permanence des milliers de gardiens équipés d'armes redoutables. Ceux des laminoirs firent le siège de la forteresse du Nord qui barrait l'accès de la Cité de l'Acier et contrôlait notamment le passage des chenilles volantes venant de l'astro-gare ou des domaines où logeaient les ouvriers. Les combats étaient partout d'une grande violence, particulièrement devant la forteresse où les gardiens reçurent l'ordre de tenter une sortie en force à coups de canon. Les assiégeants furent bombardés par les

hélicoptères des maîtres, mais ils tinrent bon.

La guerre était allumée sur la Cité de l'Acier et des centaines de milliers d'hommes s'étaient lancés, avec la dernière énergie, dans un combat terrible. Mais Ronus Goler ignorait cela. Arrêté en même temps que 49 autres dirigeants de l'Insurrection au mois de février 3211, il avait été jeté dans un cachot à plusieurs centaines de kilomètres de la Cité de l'Acier, du côté des Forêts mortes. Affreusement torturé ainsi que ses compagnons, il n'avait pas parlé, refusant de livrer les conjurés et les dépôts d'armes. Plusieurs de ses camarades trouvèrent la mort mais aucun ne desserra les lèvres. La neuvième semaine de sa captivité, Ronus Goler s'évada. Après avoir abattu l'un de ses gardiens, il s'enfuit à pied à travers les monts gelés, se guidant sur les étoiles.

Ronus Goler tenta de se relever mais il se sentait

transi et les cristaux de glace de sa vareuse s'étaient collés à la terre gelée. Après des efforts difficiles, il rompit ce lien et parvint, en roulant sur le ventre puis en ramenant ses bras sur le côté, à se relever. Il sauta sur ses pieds en se frappant le corps de ses bras afin d'en détacher les glaçons accumulés. Le sang circula plus vite dans son corps, la vie revenait dans ses orteils et ses doigts. Il contempla le vaste cirque blanchâtre que fermait cette étrange gencive gelée que l'on appelait la Grande Porte de glace. Un aérolihte traversa l'espace en une traînée scintillante, fulguration qui éclaboussa silencieusement les monts enneigés où elle vint percuter. Alors Ronus Goler reprit sa course en direction de la passe.

Dans la nuit froide de la planète Rougeoyante, Ronus Goler, la haine au cœur, fuyait.

Fin



RHONE-POULENC TEXTILE (VISCOSE DE GRENOBLE)

En grève !

DEPUIS le 29 octobre, les travailleurs de la Viscose à Grenoble sont en lutte avec les organisations CGT et CFDT, à raison d'une heure de grève en milieu de poste, soit trois heures par jour. Cette grève a débuté par l'atelier de filature où les conditions de travail sont les plus dures. Elle s'est étendue à l'ensemble de l'usine, entretien compris. Elle est suivie par plus de 80 % du personnel (100 % à la filature composée pour une très forte majorité de travailleurs immigrés).

Les revendications portent sur les conditions de travail, sur les salaires en retard de 5 %, sur l'augmentation des prix en 1979, sur les classifications qui sont les plus basses

du groupe textile de Rhône-Poulenc auquel appartient l'usine, sur le 13e mois.

Pendant des années, les différents patrons de la Viscose ont cherché à entretenir la division en embauchant des travailleurs de plusieurs nationalités. Aujourd'hui, il se casse les dents. Depuis plus d'un mois, les immigrés, les Français, les hommes et les femmes sont unis dans cette lutte.

Devant cette détermination, le PDG du groupe textile et le patron de Grenoble refusent de négocier.

Ils menacent de « chômage technique » la partie fabrication, filature et préparation. L'autre partie, les finissages, travaillerait pour écouler les stocks.

Réunis en assemblées générales, les travailleurs de la filature et de la préparation refusent le « chômage technique » et se considèrent comme lock-outés. Les travailleurs des finissages sont solidaires et décident de se mettre en grève totale avec piquet si le patron ne revient pas sur sa décision. La situation à la Viscose est à suivre de près. Signalons qu'à deux kilomètres de là, à Rhône-Poulenc Industries (chimie), les travailleurs sont entrés dans l'usine après plus d'un mois d'occupation mais beaucoup d'ateliers n'ont toujours pas repris à ce jour, les ouvriers n'étant pas satisfaits de ce qu'ils ont obtenu.

Correspondance Grenoble

ESPAGNE

Grève chez Talbot

LES 14 000 travailleurs de Talbot à Madrid sont en grève depuis le 23 novembre. Le motif de la grève : licenciement de huit personnes pour « arrêts techniques de travail ». La grève se déroule suivant des arrêts de travail d'une durée de sept heures par jour.

MARSEILLE-AIX EN PROVENCE

La tournée du Congrès Pan African (PAC)

L'AZANIE (Afrique du Sud), c'est loin géographiquement, c'est loin de nos préoccupations quotidiennes. Un représentant d'un mouvement de lutte contre l'apartheid, le « Congrès pan-africaniste » (PAC) est venu dans notre région nous rappeler l'existence de ce régime qui défie les droits de l'homme et l'opinion internationale. Michaël Muendane, chef de la mission en Europe du PAC, a payé de sa personne sa participation à la lutte contre l'apartheid puisqu'il a lui-même passé sept ans dans les geôles du régime raciste. Lors de son bref séjour dans notre département, il a rencontré partout un accueil attentif et chaleureux.

UNE RECEPTION

Dans l'après-midi du 23 novembre, Bastien Leccia, au nom du maire de Marseille, et M. Villant, au nom de la fédération du Parti socialiste ont re-

çu M. Muendane à l'Hôtel-de-ville. M. Muendane a sollicité une intervention de la mairie de Marseille et des socialistes des Bouches-du-Rhône en faveur des prisonniers politiques d'Afrique du Sud et une aide matérielle aux camps de réfugiés installés en Tanzanie. Une communication sera faite à M. Gaston Deferre et au secrétariat fédéral du Parti socialiste. La journée a été organisée par l'association *Le Monde en marche*.

Le secrétaire parlementaire de M. Loo a ensuite accueilli le délégué du PAC et s'est entretenu avec lui d'une question écrite avec l'Afrique du Sud et de l'aide aux réfugiés.

UNE TABLE RONDE

La table ronde organisée à 17 h 30 à l'hôtel PLM a rassemblé une vingtaine de personnes (Ligue des droits de l'homme, LICRA, MRAP, Les Amis de la terre, l'Amicale des algériens, l'Union des étudiants éthiopiens, la CIMADE, le CERES, la Mission populaire, deux animateurs et les correspondants des journaux *Semaine Provence*, *l'Humanité rouge*, *Libération*, *l'Algérien en Europe*, *Aydinlik*. Le débat fut des plus animés. Michaël Muendane a pu exposer les racines historiques de son mouvement, le passage de la revendication non-violente à la nécessité de la lutte armée, la supercherie des tentatives de libéralisation actuelle. Répondant aux questions des journalistes présents, il a précisé les différends qui opposent son organisation à l'autre mouvement de libération, l'ANC. Le PAC est convaincu de la nécessité de l'union des deux mouvements mais il n'en fait pas la condition de la lutte aujourd'hui.

S'expliquant sur le sort des Blancs d'Afrique du Sud, Michaël Muendane a rappelé les engagements des fondateurs du mouvement : « *Le mot race n'a pas de pluriel, nous ne connaissons qu'une seule race, la race humaine. Notre définition de l'Africain n'est pas raciale mais géographique. Quiconque affirme sa loyauté envers l'Afrique et acceptera l'ordre démocratique d'une majorité africaine, sera considéré comme Africain.* »

Le représentant du PAC a clôturé cette table ronde en lançant un appel

aux journalistes et représentants d'associations présents : « *Récemment, 40 000 noirs ont été chassés de leur terre et ici personne ne l'a su; le mois dernier, un membre de l'ANC a été condamné à mort, ici personne ne l'a su; la semaine dernière un membre du PAC a été assassiné en Afrique du Sud par une lettre piégée, ici personne ne l'a su. Vous pouvez jouer un grand rôle en informant l'opinion publique française sur la réalité de l'apartheid!* »

UN MEETING

Le soir s'est tenu un meeting à la faculté d'Aix-en-Provence appelé par des organisations étudiantes étrangères et par les marxistes-léninistes.

C'est une salle comble de plus de 200 personnes qui a acclamé le représentant du PAC. Les questions ont fusé et le débat s'est prolongé fort tard. Une cinquantaine de personnes ont laissé leur adresse et manifesté la volonté de continuer l'action contre l'apartheid. 300 francs ont été récoltés et l'ensemble des brochures a été vendu.

Correspondant Marseille.

RESTRUCTURATION DANS LA SANTE

85 licenciements à Anet (Eure et Loir)

Le centre médical d'Anet dans le département de l'Eure-et-Loir a fermé ses portes le 1er décembre, ce qui a provoqué le licenciement de 85 personnes. Ce centre ouvert en 1973, comptait 85 lits et accueillait des convalescents cardiaques.

Ce centre avait été déjà racheté par des médecins parisiens en 1978 suite au lâchage de l'établissement par la Sécurité sociale qui avait déconventionné l'établissement.

Dans le prochain numéro du bimensuel (No 66) qui paraîtra le 6 décembre :
- Un dossier important sur la lutte des travailleurs de l'Alsthom.
Passez vos commandes !

Le No 21 de *Prolétariat* : Une arme pour les luttes

Le numéro 21 de *Prolétariat* vient de paraître avec un contenu qui répond bien aux préoccupations et aux luttes actuelles de la classe ouvrière et des marxistes-léninistes. Dans l'éditorial, Camille Granot fait le point sur l'unification des marxistes-léninistes et sur la fusion prochaine de *Prolétariat* et de *Front rouge*. Le protocole d'accord pour l'unification du PCRM et du PCML est publié à titre de document dans ce numéro. A travers ce numéro de *Prolétariat* on sent bien que l'unité de la classe ouvrière et des marxistes-léninistes : Pierre Bauby et Camille Granot analysent, dans un important article, les mécanismes de division qui agissent dans la classe ouvrière ; ils passent en revue toutes ces entraves à l'unité : sous-traitance, travail intérimaire, inégalités hommes-femmes, jeunes-vieux, Français-immigrés, etc. L'unité ouvriers-paysans est indispensable pour le succès de la révolution prolétarienne. C'est dans ce sens que l'on trouve la première partie d'une analyse des classes à la campagne, document présenté par Lucien Nouveau. « *Quatre millions de prolétaires sans feu ni lieu* », tel est le titre d'une étude sur la situation des travailleurs immigrés en France, sur la politique du pouvoir vis-à-vis des ces travailleurs et sur la riposte à lui opposer.

La bourgeoisie s'attaque directement à la santé des travailleurs et à la Sécurité sociale. Jean Quercy dénonce ces attaques et précise les revendications à avancer. Quelle est la réalité dissimulée derrière les films de science-fiction ? Frédéric Lachaise répond à cette question. Et toujours des compte-rendus de lectures, très fournis et très instructifs. *Ja Prolétariat* au cœur des préoccupations, une arme pour mieux unir et lutter.

L. C.

- Adressez vos commandes à :
Prolétariat BP 320, 13213 Marseille Cedex I
Tel : 16/91/90-97-07
CCP : 21 30 89 H Marseille.

En vente aux *Herbes sauvages* à Paris et à la *Force du Livre* à Lyon.

AIX-EN-PROVENCE

Non aux lois anti-ouvrières. Non aux lois racistes Bonnet-Stoléru. Manifestation jeudi 6 décembre à 18 heures, place de la mairie à Aix-en-Provence, à l'appel du Collectif contre les lois racistes.

GRENOBLE

Le ciné-anti-impérialiste présente :
LARMES DE SANG 1979
(des femmes maghrébines immigrées en France témoignent)
JEUDI 6 DÉCEMBRE A 20 H 30, SALLE DES CONCERTS - GRENOBLE.
(Association le ciné anti-impérialiste - BP 872 38 036 GRENOBLE CÉDEX).

Prenez contact avec le Parti communiste marxiste-léniniste

NOM
PRÉNOM
Lieu de travail
Adresse
Code postal

(A retourner à la boîte postale de l'Humanité rouge).

l'humanité rouge

Directeur politique : Jacques Jurquet
Rédacteur en chef : Jean Quercy
Chefs de rubrique : Intérieur : Claude Buisson
Front ouvrier : Gilles Carpentier - International : Annie Brunel.
Pour toute correspondance :
L'Humanité Rouge :
B.P. 201 - 75926 Paris cédex 19
CCP : 30 226-72 D La Source
Tel : 205-51-10
Directeur de publication : André Druesne
Commission paritaire No 57 952
Distribution NMPP
Imprimerie La Nouvelle
Dépôt légal 4e trimestre 1979

SOMMET EUROPEEN DE DUBLIN (IRLANDE)

De l'eau dans le gaz

Les 29 et 30 novembre 1979, s'est tenu à Dublin une importante rencontre entre les chefs d'Etat de l'Europe des neuf. L'ordre du jour de ce sommet européen était peu précis mais comportait nombre de sujets épineux comme le système monétaire européen, le budget, la politique énergétique. Auraient dû être abordés les problèmes même de l'union européenne, et la politique agricole commune, sujets qui divisent fondamentalement les neuf et en particulier la Grande-Bretagne et ses huit autres partenaires. Ces sujets ont été très peu abordés.

Il y avait plusieurs semaines que les organes officiels de presse, de radio et de télévision parlaient de ce sommet européen et de ses conséquences, et en particulier du problème de l'appartenance de la Grande-Bretagne à la communauté.

LE BUDGET EUROPEEN

Le budget européen a été de l'ordre de 85 milliards de francs en 1979. Les recettes de ce budget proviennent des droits de douane perçus sur les produits à leur entrée dans la CEE, des prélèvements agricoles aux frontières, et du 1% sur la TVA.

En 1980, les choses devraient en rester là au niveau de la structure du financement, mais les choses devraient changer quant aux sommes versées par chaque pays.

La Grande-Bretagne avait jusqu'ici un statut particulier et n'était pas contrainte de fait à accepter les règles communautaires, c'est-à-dire acheter et vendre prioritairement en Europe. La Grande-Bretagne s'appuie sur ses ex-colonies pour les produits agricoles, bénéficiant ainsi de prix très bas comme c'est le cas pour le mouton de Nouvelle-Zélande.

Ses partenaires entendent donc la taxer durement. Et ils augmentent donc sa quote-part au budget en la faisant passer de 4,1 milliards de francs à 9 milliards. Le premier ministre de Grande-Bretagne veut voir sa quote-part ramenée à trois milliards de francs.

Ce qui suppose une répartition autre de la charge financière. Or, seuls deux

pays seraient en mesure de « supporter » cette charge supplémentaire : la France et la RFA. Evidemment, personne n'est d'accord pour payer car chacun veut pour lui les profits, pas les pertes. C'est la logique capitaliste.

L'AGRICULTURE

L'Europe agricole dite Europe « verte » est encore bien plus « malade » que l'Europe industrielle. Sur les 85 milliards du budget, 61 vont à l'agriculture. Le but final des capitalistes européens est de répartir les productions industrielles et agricoles selon les « compétences » et les « acquis » de chacun.

Mais voilà, chaque pays veut tirer parti de la situation et n'entend pas sacrifier ses monopoles au profit de monopoles concurrents. Les Allemands ont développé leur secteur laitier et l'Italie s'est lancée dans la culture sucrière. D'où les problèmes gigantesques des excédents laitiers qu'il faut financer, d'où les crises de surproduction relative de viande bovine, de vins, etc.

Chaque pays est aidé financièrement par l'intermédiaire du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garanties agricoles). Viennent jouer dans les aides les montants compensatoires monétaires qui sont des primes accordées aux pays dont la monnaie forte les défavorise par rapport à leurs partenaires. C'est le cas de la RFA.

D'ailleurs, en 1978, 900 millions d'écus (soit 5,4 milliards de francs) ont été consacrés à rembourser les montants compensatoires.

Une réunion des neuf mi-

nistres de l'agriculture va se tenir les 9 et 10 décembre au cours de laquelle on discutera des problèmes de la pêche, du mouton, des excédents laitiers, etc.

Sur la pêche et le mouton, la Grande-Bretagne sera encore mise sur la sellette dans la mesure où pour la pêche elle refuse un règlement communautaire, voulant protéger ses eaux territoriales et pour le mouton elle importe de la viande de Nouvelle-Zélande qu'elle revend à 12 F le kilo sur le marché européen.

L'ENERGIE

Les problèmes énergétiques ont aussi dévisé les neuf dans la mesure où chacun a sa propre politique énergétique dans les domaines pétrolier, nucléaire, etc. L'attitude face aux pays producteurs de pétrole a été jugée déterminante, mais là aussi la Grande-Bretagne fait bande à part.

Productrice en mer du Nord, elle pratique des prix plus élevés que les producteurs de l'OPEP dont elle devance toutes les hausses. Les capitalistes anglais n'ont pas du tout envie que leurs partenaires mettent leur nez dans leurs petites histoires et par ce biais réglementent aussi cet aspect de la politique économique.

VERS L'ECLATEMENT DE L'EUROPE ?

De nombreux experts en politique de couloir ou de comptoir ont mis depuis quelques temps sur une éventuelle rupture de l'Europe, rupture à l'origine de laquelle se trouverait la Grande-Bretagne.

Certains, comme Lecanuet, sont allés jusqu'à dire qu'ils souhaitaient le départ de la Grande-Bretagne accusée de tous les maux. Mais tous ces capitalistes ont trop besoin les uns des autres à l'heure actuelle pour courir un tel risque. Alors, il semble que l'on s'oriente vers des compromis boiteux surtout en ce qui concerne l'agriculture et la pêche, quitte à sacrifier de chaque côté quelques dizaines de milliers de personnes dans ces secteurs.

Yves LEPIC

BUDGET DE LA SECURITE SOCIALE

Ils avaient oublié de faire payer les retraités et les vieux

Mardi 4 décembre, les députés ont été amenés à discuter de la création d'une cotisation à l'assurance maladie pour les retraités du régime général, ex-salariés du commerce et de l'industrie, discussion qui s'inscrit dans celle plus globale des crédits pour la Sécurité sociale.

CETTE mesure prétend établir un régime d'égalité parmi les retraités. Sous prétexte que les fonctionnaires, les cheminots, les commerçants, les professions libérales à la retraite cotisent à l'assurance maladie, Barrot veut contraindre tous les autres retraités à cette mesure.

Mais ce « souci d'équité » dissimule des intentions nettement moins louables. Car seules les personnes âgées percevant le fonds national de solidarité (FNS) seraient épargnées par cette cotisation. Un retraité gagnant 1 300 F par mois (seuil de l'aisance ?) serait dans l'obligation de cotiser à l'assurance maladie...

Cette cotisation n'est pas novatrice. Simone Veil l'avait programmée pour le 19 juillet 1979, mais la diplomatie exigeait un certain recul, vu l'échéance des élections au Parlement européen.

A présent, le gouvernement se permet de ressortir le déficit de la Sécurité sociale, d'augmenter les cotisations d'assurance maladie : augmentations du 1er janvier 1979, du 1er juillet 1979, celle prévue pour le 1er janvier 1980, tout comme la nouvelle cotisation pour les retraités puisqu'il n'y a pas d'élections

avant 1981, puisque les cotes de popularité de Giscard et de Barre augmentent sensiblement.

Barrot n'est pas seulement guidé « par un souci d'équité » entre les retraités, il fonde son argumentation sur l'aspect démographique du problème et sur le déficit de la Sécurité sociale.

BARROT, LE JUSTICIER

La photographie actuelle de la population en France est caractéristique : plus de jeunes, moins actifs (études, chômage), plus de retraités : de 1975 à 1977, le nombre des personnes de plus de 60 ans a augmenté de 6,8% à 13,6%.

Il est sûr également que les progrès de la médecine rallongent l'espérance de vie, mais c'est une bonne chose. Dire comme Barrot, « les personnes âgées, grandes consommatrices de soins médicaux doivent prendre conscience de ce que cela coûte » est proprement répugnant. Le droit à la santé n'est pas restrictif, il concerne les actifs et les « inactifs ». Culpabiliser les retraités d'être malades, c'est toucher tout bonnement au fin fond du cynisme. En effet, au-delà du

vieillesse physiologique de l'être humain, il y a le fait que le capitalisme a usé et abusé de la santé des travailleurs, usure qu'ils paient lorsqu'ils sont à la retraite, à tel point que nombre d'entre eux meurent avant de prendre leur retraite ou n'en profitent que pendant une brève période.

Barrot donne pleine licence aux retraités ainsi qu'à l'ensemble des assurés sociaux de se soigner à condition qu'ils ne coûtent pas à l'assurance-maladie : « Nous n'avons jamais dit que les dépenses de santé ne devaient pas croître plus vite que le PIB. Nous disons que les dépenses de santé à la charge de la Sécurité sociale (souligné par la rédaction) ne doivent pas croître plus vite que le PIB ».

Si vous pouvez vous payer une clinique privée, conventionnée ou non, médicaments remboursés ou non, vous en avez le droit ! Si Barrot se soucie peu de quelque chose, c'est bien de la santé des travailleurs, son propos est de faire entrer un maximum de fonds dans le gouffre déficitaire de la Sécurité sociale, d'inciter les gens à se faire soigner à leurs frais. Et motus et bouche cousue sur les profits des laboratoires médicaux, sur les dettes patronales de cotisations à l'assurance maladie, qui se chiffrent rien que pour 1979 à 8 milliards de francs. Et silence sur les 20% de TVA sur le prix des médicaments.

Nathalie VILLOTIERS

SNECMA à Corbeil-Essonnes



Mardi matin, l'occupation a été prolongée. Des cadres dirigés par le responsable de la production, nouvellement nommé, ont convoqué une entreprise extérieure à la SNECMA pour faire cisailier le grillage extérieur. Ils sont rentrés de force dans l'usine. Ils ont voulu rentrer dans les ateliers mais le piquet de grève s'y est opposé. Il y a eu deux blessés parmi les ouvriers grévistes.

Une poignée de cadres s'est retranchée dans un bâtiment, ils y étaient encore à 15 h 30. Ils sont ravitaillés par la direction en sandwiches puisque les travailleurs du restaurant inter-entreprises refusent de les nourrir.